

Cote du document: EB 2011/104/R.14/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 10 a) ii)  
Date: 13 décembre 2011  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Rapport du Président

### Proposition de don à la République de Guinée pour le

### Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) – composante Haute Guinée

#### Note pour les représentants au Conseil d'administration

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Sara Kouakou**  
Chargée de portefeuille  
téléphone: +39 06 5459 2868  
courriel: s.kouakou@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Kelly Feenan**  
Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2058  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session  
Rome, 12-14 décembre 2011

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>1</b>
<b>I. Contexte stratégique et justification</b>	<b>1</b>
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
<b>II. Description du programme</b>	<b>2</b>
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectifs de développement du programme	2
C. Composantes/résultats	3
<b>III. Exécution du programme</b>	<b>3</b>
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	4
E. Supervision	5
<b>IV. Coût, financement et avantages du programme</b>	<b>5</b>
A. Coût du programme	5
B. Financement du programme	5
C. Résumé des avantages et analyse économique	6
D. Durabilité	7
E. Identification et atténuation des risques	7
<b>V. Considérations d'ordre institutionnel</b>	<b>7</b>
A. Respect des politiques du FIDA	7
B. Alignement et harmonisation	7
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	8
D. Participation à l'élaboration des politiques	8
<b>VI. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>8</b>
<b>VII. Recommandation</b>	<b>8</b>
<b>Annexe</b>	
Accord de financement négocié	9
<b>Appendice</b>	
Cadre logique	1

## Sigles et acronymes

ASF	Association de services financiers
CAR	Conseil agricole régional
CNOPG	Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CRSC	Comité régional de suivi des contrats
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
OP	Organisation paysanne
PNAAFA	Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles
S&E	Suivi-évaluation
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UNC	Unité nationale de coordination
URC	Unité régionale de coordination

# Carte de la zone du programme

## Guinée

Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA)



30-5-2011



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

## République de Guinée

### Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) – composante Haute Guinée

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Pays bénéficiaire du don:</b>	République de Guinée
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture
<b>Coût total du programme:</b>	10,99 millions d'USD
<b>Montant du don du FIDA:</b>	5,75 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,1 millions d'USD)
<b>Contribution du pays bénéficiaire du don:</b>	1,483 million d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	0,407 million d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

## Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Guinée pour le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAafa) – composante Haute Guinée, telle qu'elle figure au paragraphe 42.

## Proposition de don à la République de Guinée pour le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAafa) – composante Haute Guinée

### I. Contexte stratégique et justification

#### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Malgré ses potentialités énormes et sa richesse en ressources naturelles, le pays est l'un des plus pauvres au monde. Le produit national brut (PNB) par habitant était de 350 USD en 2008. Depuis l'année 2000, la situation socioéconomique de la Guinée s'est fortement dégradée à cause des crises politique, sociale économique et de gouvernance. De plus, le pays est frappé par les crises pétrolière, alimentaire et financière depuis 2008. Ce cadre défavorable n'a pas facilité la mise en œuvre des deux cycles du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-1 et DSRP-2) de 2001-2006 et de 2007-2010. Face aux difficultés, la Guinée a lancé depuis 2007 sa deuxième Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2), appuyée par le Fonds monétaire international (FMI) et les interventions des autres partenaires techniques et financiers.
2. La détérioration des conditions socioéconomiques du pays depuis 2000 a eu des sérieuses conséquences sur la vie quotidienne de la population. L'Indice de la pauvreté humaine est passé de 49% en 2002 à 54% en 2005<sup>1</sup> et à 58% en 2010<sup>2</sup>. L'Indice de développement humain<sup>3</sup> a baissé de 0,44 en 2005 à 0,34 en 2010. La pauvreté en Guinée est un phénomène essentiellement rural. Environ 63% de la population rurale est pauvre. La population rurale contribue pour 87% à la pauvreté globale et pour 90% à l'extrême pauvreté. D'après les résultats de l'enquête sur la sécurité alimentaire conduite en Guinée en 2009<sup>4</sup> par le Programme alimentaire mondial (PAM), 32% des ménages ruraux guinéens sont en insécurité alimentaire, et 40% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique.
3. Le développement des filières agricoles en Guinée est fortement entravé par l'absence des services étatiques et les déficiences du cadre institutionnel et réglementaire, liées à la médiocrité et à l'insuffisance d'infrastructures de base pour soutenir la croissance et la modernisation de l'économie rurale. Dans ce contexte défavorable, les organisations professionnelles agricoles essaient de mobiliser des financements externes, d'organiser des services pour leurs membres et de défendre leurs intérêts. La Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOPG) et les fédérations et unions les plus dynamiques jouent déjà un rôle dans le développement des filières agricoles et sont un modèle pour les autres. Leur niveau de maturité et leurs capacités d'investissement et d'intervention ne sont pas homogènes et dépendent de la qualité de leur gestion, des appuis extérieurs dont certaines ont pu bénéficier, de la rentabilité de la filière agricole considérée et de la personnalité et de l'intégrité de leurs élus.

<sup>1</sup> DSRP-2, 2007.

<sup>2</sup> Extrapolation sur la base des statistiques de 2007.

<sup>3</sup> PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2010.

<sup>4</sup> PAM, Enquête sur la sécurité alimentaire, 2009.

## **B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats**

4. En octobre 2008, le Gouvernement guinéen et le FIDA ont adopté le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats pour la période 2009-2014, qui contribuera à atteindre les objectifs du DSRP-2, de la Politique nationale de développement agricole – Vision 2015 et du Programme national d'investissement agricole. Ce COSOP axé sur les résultats propose de regrouper les interventions du FIDA en faveur du secteur agricole dans le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA). Le PNAFA a pour objectif le développement des filières agricoles, en utilisant comme portes d'entrée les fédérations et unions paysannes, membres de la CNOPG, et pour but de contribuer à la lutte contre la pauvreté rurale. Le FIDA appuie ainsi la forte émergence des organisations paysannes (OP) dans les filières agricoles en Guinée. Les retombées, pour les autres acteurs en amont et en aval de la filière, passeront par leurs partenariats avec ces unions et fédérations.
5. Le PNAFA est entré en vigueur en 2010 et a démarré ses activités en mai 2011. Conçu comme programme national, il couvre actuellement les régions de la Guinée forestière et de la Moyenne Guinée grâce à un financement du FIDA d'environ 22 millions d'USD, dont 13,3 millions d'USD sous forme de prêt et 8,7 millions d'USD sous forme de don. Le présent document propose un financement supplémentaire, sous la forme d'un don de 9,1 millions d'USD, pour l'extension géographique en Haute Guinée. La Basse Guinée sera couverte en 2013 au moyen de financements supplémentaires.

## **II. Description du programme**

### **A. Zone d'intervention et groupe cible**

6. La Haute Guinée demeure la région la plus pauvre du pays avec un indice de pauvreté de 67,5% en 2005. Le programme couvrira cinq préfectures: Kankan, Kérouané, Mandiana, Siguiro et Kouroussa. Le PNAFA appuiera le développement des filières riz, maraîchage et igname. Ce choix permettra de toucher les petits producteurs agricoles et de consolider les acquis du Programme participatif de développement rural en Haute Guinée. À l'occasion de l'examen à mi-parcours du programme, on étudiera l'opportunité d'élargir cette zone d'intervention à la région administrative de Faranah et de cibler de nouvelles filières.
7. Le PNAFA cible les petits producteurs agricoles membres de la CNOPG, engagés dans les filières retenues et capables de mettre à profit les possibilités offertes par le programme. Le PNAFA accordera une attention particulière aux catégories les plus vulnérables, dont les femmes et les jeunes ruraux. Il cible également les autres acteurs situés en amont et en aval des filières, parmi lesquels les artisans regroupés en associations professionnelles et dont les métiers sont directement liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire. La porte d'entrée en Haute Guinée sera constituée des trois fédérations regroupant les producteurs des filières ciblées et membres de la CNOPG. Elles représentent 33 unions, 669 groupements et 25 000 producteurs. Au moins 10 000 paysans, membres de ces fédérations, bénéficieront directement du programme.

### **B. Objectifs de développement du programme**

8. L'objectif général du programme est d'améliorer les revenus des petits producteurs agricoles. L'objectif spécifique est d'améliorer la production et la productivité des petits producteurs à travers le développement de filières agricoles porteuses.
9. Le PNAFA appuiera le renforcement institutionnel et les activités économiques des unions et des fédérations à travers le financement de leurs plans d'orientation et d'action. Cet appui leur permettra de développer les filières ciblées et d'intensifier les services offerts aux petits producteurs agricoles.

### **C. Composantes/résultats**

10. Les objectifs du programme seront atteints à travers la mise en œuvre de trois composantes: A) appui aux organisations paysannes; B) appui aux services publics et à la finance rurale; et C) coordination, suivi-évaluation (S&E) et gestion des savoirs.
11. Le résultat attendu de la sous-composante A1 "Appui institutionnel aux OP" est une meilleure structuration des fédérations, des unions et des groupements de base. Au niveau de chaque région, le programme signera des contrats de performance avec les représentations régionales de la CNOGP pour la mise en œuvre d'activités telles que la structuration et la formation. Le résultat attendu de la sous-composante A2 "Appui économique aux organisations paysannes" est le développement des activités économiques des OP faitières et de leurs membres. Le PNAFA financera les activités des OP faitières et de leurs groupements qui s'inscrivent dans le développement des filières ciblées et qui sont retenues dans leurs plans d'action. On citera, parmi les catégories d'appui éligibles, la mise en place de dispositifs internes de multiplication/diffusion de semences améliorées et de systèmes d'approvisionnement en intrants, et les aménagements hydroagricoles.
12. En ce qui concerne la composante B, les principaux services techniques impliqués, au niveau régional, dans l'exécution du programme recevront un appui institutionnel. Afin de faciliter le financement des filières, et l'accès aux intrants en particulier, le PNAFA adoptera une stratégie différenciée en fonction des groupes cibles, de leurs capacités financières et des types d'objets de financement. Un des résultats attendus de la composante sera un assainissement et une pérennisation des associations de services financiers (ASF).

## **III. Exécution du programme**

13. La formulation de l'extension géographique du PNAFA en Haute Guinée a démarré en mars 2011. Le processus a également permis d'adapter certains mécanismes du programme à un nouveau contexte, caractérisé par l'amélioration des capacités de gestion de la CNOGP et des fédérations paysannes en Guinée acquises grâce à leurs expériences de gestion des projets d'urgence. Une analyse participative de la phase de démarrage avec les OP et l'équipe du PNAFA a permis d'affiner les approches et les procédures et de clarifier les rôles et les responsabilités. Toute simplification de l'approche et des mécanismes de planification et d'exécution, proposée dans le présent document, sera donc appliquée à l'ensemble du programme.

### **A. Approche**

14. Le renforcement des fédérations devrait leur permettre d'assurer, à terme, la maîtrise d'œuvre déléguée, ainsi qu'une internalisation des services aux membres. Il s'agira de les responsabiliser dès le départ, mais graduellement, en veillant à leur accompagnement et à leur renforcement. Dès le démarrage, les structures nationale et régionale de la CNOGP et toute fédération de niveau de maturité 4 seront en mesure d'assumer le rôle de maître d'œuvre délégué. En revanche, pour les fédérations ayant un niveau de maturité de 1 à 3, l'accompagnement par la représentation régionale de la CNOGP et par l'unité régionale de coordination (URC) sera initialement indispensable. Le transfert des responsabilités sera progressif, parallèlement à l'évolution de leur maturité.

### **B. Cadre organisationnel**

15. Le programme sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, qui assurera la maîtrise d'ouvrage. La concertation nationale sera assurée par le comité de pilotage du PNAFA. Les dirigeants des OP représenteront au moins 50% des membres du comité de pilotage. L'exécution des activités en Haute Guinée sera sous la responsabilité de l'unité nationale de coordination (UNC) du PNAFA, à travers une URC, basée à Kankan.



16. Pour la mise en œuvre de la sous-composante A1, l'UNC signera une convention-cadre avec la CNOGP au niveau national et des contrats de performance avec les représentations régionales. Les fédérations assureront la maîtrise d'œuvre déléguée de la sous-composante A2. Des conventions tripartites seront signées entre chaque fédération partenaire ayant un niveau de maturité 1, 2 ou 3 d'une part, l'URC et la représentation régionale de la CNOGP d'autre part. Les fédérations partenaires ayant un niveau de maturité 4 signeront un contrat de performance avec l'UNC et assureront elles-mêmes la maîtrise d'œuvre déléguée. Ces conventions et contrats de performance préciseront l'appui économique à apporter aux fédérations. Une assistance technique nationale et internationale sera mobilisée afin d'appuyer l'UNC, la CNOGP et les fédérations dans le domaine de la gestion.
17. Pour la consolidation des acquis des ASF, le PNAFA signera des contrats de prestation de services avec tous les prestataires de services, publics et privés.

### **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

18. Les processus de planification et de suivi-évaluation (S&E) participatif sont intégrés aux mécanismes déjà en place et assurés notamment par la CNOGP pour les conseils agricoles régionaux (CAR) et par les fédérations pour les mini-CAR.
19. Le plan de travail et budget annuel (PTBA) sera consolidé par l'UNC sur la base des propositions régionales, préparées par les représentations régionales de la CNOGP en étroite collaboration avec l'URC et les fédérations par l'intermédiaire des mini-CAR et des CAR.
20. Le système de S&E pour la Haute Guinée sera intégré à celui du programme, et les procédures et les indicateurs seront harmonisés. Le système de S&E reposera sur: i) un suivi interne des activités, fondé sur les rapports de suivi de l'UNC/URC, du Comité régional de suivi des contrats (CRSC), de la CNOGP et des opérateurs; ii) une autoévaluation participative, organisée par la représentation régionale de la CNOGP sous forme de mini-CAR et des CAR; iii) des missions de supervision du FIDA, des missions de suivi mandatées par le FIDA, les autres partenaires et le Ministère de l'agriculture; iv) l'examen à mi-parcours; v) le rapport d'achèvement; vi) l'évaluation d'impact finale; et vii) des évaluations ponctuelles externes. Le Bureau de stratégie et de développement du Ministère de l'agriculture sera responsable de la coordination des activités de S&E avec celles des autres initiatives des partenaires techniques et financiers en cours.
21. L'UNC a mis en place un système de gestion des savoirs qui aura comme sources d'information: i) les mini-CAR des fédérations et les CAR de la CNOGP; et ii) les études d'impact et les études thématiques ponctuelles. Elle appuiera ainsi la constitution d'un réseau de compétences au sein de chaque filière. Elle documentera également l'expérience du partenariat entre le FIDA et les OP en Guinée. Il s'agira de faciliter l'accès aux savoirs extérieurs au pays, ainsi que l'utilisation de ces savoirs dans le contexte guinéen. Les activités seront coordonnées par le responsable de la communication de l'UNC.

### **D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

22. La gestion financière du programme sera assurée par l'UNC et les URC, à travers: i) un compte désigné en dollars des États-Unis dans une banque commerciale à Conakry; ii) un compte d'opérations en francs guinéens; et iii) un sous-compte d'opérations dans une banque commerciale à Kankan. Le système comptable utilisé par l'UNC et par les URC sera compatible avec les normes et principes comptables internationalement reconnus ainsi qu'avec les normes préconisées par le Gouvernement guinéen. L'UNC procédera à un examen périodique interne des comptes analytiques, des états d'exécution budgétaire et des rapports financiers qui seront régulièrement transmis au gouvernement et au FIDA. Dans les quatre mois suivant la clôture de l'année budgétaire, l'UNC transmettra au FIDA les états

financiers annuels (avant audit). Un audit global du PNAFA, répondant aux normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet sélectionné sur appel d'offres national.

23. Les marchés de biens, de travaux et de services financés sur les ressources du FIDA seront passés conformément à la réglementation en vigueur en Guinée en matière de passation des marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Pour les procédures de passation des marchés au niveau des régions, le processus débutera par l'élaboration des spécifications techniques et du dossier d'appel d'offres par les fédérations avec l'appui de la représentation régionale de la CNOGP et de l'URC. Dans le cas d'une fédération de niveau de maturité 4, le processus est géré à son niveau. Pour les procédures de passation des marchés au niveau national, les représentants de la CNOGP et d'au moins une fédération seront membres du Comité national de passation des marchés.
24. Pour appliquer les principes de bonne gouvernance et de transparence à l'exécution du PNAFA, la CNOGP et les fédérations partenaires siégeront au sein du comité de pilotage, du Comité d'approbation des interventions, du CRSC, ainsi que des comités de passation des marchés au niveau national et au niveau régional. Les comptes des fédérations seront vérifiés annuellement, en concertation avec les autres partenaires techniques et financiers. Chaque contrat avec un prestataire du secteur privé ou public sera un contrat tripartite où les OP seront représentées par la CNOGP ou au moins une fédération. Le CRSC doit signaler tout retard ou toute irrégularité dans l'exécution à l'UNC et aux missions de suivi et de supervision du FIDA.

## **E. Supervision**

25. La supervision du PNAFA et l'administration du financement seront assurées directement par le FIDA, notamment à travers le bureau de pays, en particulier par le chargé d'appui au programme de pays. Les missions de supervision porteront une attention particulière aux facteurs clés du succès du PNAFA, à savoir: i) la gestion fiduciaire et les décaissements; ii) l'état d'avancement de l'exécution; iii) la durabilité des interventions (notamment l'autonomie des fédérations, la pérennisation des ASF et le renforcement du Centre d'appui et de formation pour le développement, l'épargne, le crédit et l'éducation civique [CAFODEC], et l'approche du PNAFA).

## **IV. Coût, financement et avantages du programme**

### **A. Coût du programme**

26. Le coût total du PNAFA en Haute Guinée, incluant les imprévus matériels et financiers, est estimé à 10,99 millions d'USD (95,3 milliards de GNF) sur une période de cinq ans. Les coûts de base sont de 10,1 millions d'USD (75,8 milliards de GNF) auxquels s'ajoutent 9% d'imprévus. La part en devises étrangères est estimée à 31%.

### **B. Financement du programme**

27. Le FIDA financera le PNAFA par le biais d'un don de 9,1 millions d'USD. La contribution du gouvernement au financement du programme est estimée à 1,483 million d'USD, soit 13,5% du coût total. La contribution des bénéficiaires est de 0,407 million d'USD, soit 3,7% du coût total du programme. Le FIDA explorera des possibilités de cofinancement du PNAFA par d'autres bailleurs de fonds. Les bénéficiaires cofinanceront les infrastructures, les aménagements et les équipements.

28. La contrepartie de la République de Guinée, concernant principalement l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant le programme, sera prise en charge par le gouvernement au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques du Trésor série spéciale.

Tableau

**Composantes par source de financement (en milliers d'USD)**

	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>A. Appui aux organisations paysannes</b>								
1. Appui institutionnel aux organisations paysannes	1 476,5	98,1	28,6	1,9	-	-	1 505,0	13,7
2. Appui économique aux organisations paysannes	5 001,5	75,7	1 206,3	18,2	402,6	6,1	6 610,5	60,2
<b>SOUS-TOTAL APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES</b>	<b>6 478,0</b>	<b>79,8</b>	<b>1 234,9</b>	<b>15,2</b>	<b>402,6</b>	<b>5,0</b>	<b>8 115,5</b>	<b>73,9</b>
<b>B. Appui aux services publics et à la finance rurale</b>								
1. Appui institutionnel aux services publics	362,6	82,7	75,7	17,3	-	-	438,3	4,0
2. Appui à la finance rurale	1 201,5	94,6	68,7	5,4	-	-	1 270,2	11,6
<b>SOUS-TOTAL APPUI AUX SERVICES PUBLICS ET À LA FINANCE RURALE</b>	<b>1 564,1</b>	<b>91,5</b>	<b>144,4</b>	<b>8,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 708,5</b>	<b>15,6</b>
<b>C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>	<b>1 057,9</b>	<b>91,0</b>	<b>104,5</b>	<b>9,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 162,4</b>	<b>10,6</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROGRAMME</b>	<b>9 100,0</b>	<b>82,8</b>	<b>1 483,8</b>	<b>13,5</b>	<b>402,6</b>	<b>3,7</b>	<b>10 986,4</b>	<b>100</b>

### C. Résumé des avantages et analyse économique

29. Les principaux bénéfices au niveau des acteurs des filières seront une augmentation des revenus et une amélioration des conditions de vie des populations rurales, grâce à l'amélioration de la productivité; les revenus additionnels varient entre 0,86 et 3 millions de GNF par hectare (entre 114 et 398 USD) pour le riz, 2,6 et 4,9 millions de GNF par hectare pour l'igname (entre 343 et 658 USD), et 6,8 millions de GNF pour 1 000 mètres carrés (900 USD) pour l'horticulture. Les femmes seront les premières bénéficiaires des formations, de l'introduction de la mécanisation et des technologies modernes aux différentes étapes de la chaîne. Au moins 50% des bénéficiaires seront des femmes. Avec la professionnalisation et l'accroissement des services offerts par les organisations faitières, un mouvement croissant d'adhésion aux fédérations et unions va s'opérer. La professionnalisation des OP en Haute Guinée s'accompagnera d'une bonne gouvernance et d'une plus grande capacité d'autofinancement, et contribuera à l'émergence d'un mouvement paysan plus fort et incontournable. Actuellement, le niveau de maturité des fédérations ciblées est estimé à 3 pour la Fédération des unions de producteurs de riz, 2 pour la Fédération des unions maraîchères et 2 pour l'Union des coopératives des producteurs d'igname et de sésame de Kankan. L'objectif est d'arriver à un niveau de maturité de 4, 3 et 3 en année 5.
30. Le personnel des opérateurs techniques et des services publics bénéficiera de formations dans des domaines de pointe; pour le personnel des directions régionales de l'agriculture et du Bureau de stratégie et de développement du Ministère de l'agriculture, la formation concernera le domaine du suivi-évaluation et de la planification. L'efficacité des conseillers agricoles de l'Agence nationale de promotion rurale et de conseil agricole sera améliorée, suite à leur détachement dans les équipes d'appui-conseil des OP.
31. L'analyse économique a été faite sur une durée de 20 ans. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du programme serait de 16,7%. Ce taux de rentabilité est satisfaisant. Le taux d'adoption des technologies est de 40% des membres des coopératives. Les productions additionnelles sont estimées à 4 600 tonnes de riz paddy par an, 14 000 tonnes d'igname et 3 000 tonnes d'oignons. Une analyse de sensibilité a été conduite pour tester la variation du TRIE. L'efficacité de l'exécution est un facteur essentiel de la rentabilité. Un taux d'adoption d'au moins 30% des membres est indispensable afin de garantir un TRIE de 12,0%. Le TRIE est très sensible à une baisse du prix au producteur: une baisse de 10% ramène le TRIE à 13,9%, d'où l'importance des investissements dans la commercialisation.

## **D. Durabilité**

32. La probabilité de pérenniser les réalisations du PNAFA à long terme est élevée. Le partenariat avec la CNOPG, les fédérations et les unions, qui sont des structures existantes et pérennes, représentatives et soutenues par la base paysanne, comme maîtres d'œuvre délégués, constitue un moyen privilégié de pérennisation des acquis. Le renforcement institutionnel et économique des fédérations et des unions doit aboutir à une plus grande autonomie, qui sera assurée par une mobilisation des ressources internes (adhésions et cotisations des membres) et éventuellement un prélèvement sur les recettes (vente d'engrais et d'herbicides aux membres, commercialisation groupée, etc.).
33. Le programme ne devrait pas avoir d'incidence négative notable au plan environnemental et social et sera par conséquent classé en catégorie B. Des mesures d'atténuation de l'impact environnemental et social sont prévues.

## **E. Identification et atténuation des risques**

34. Quatre risques principaux pèsent sur le programme:
- a) corruption élevée et instabilité politique qui sont les causes d'une efficacité médiocre des interventions et de retards dans l'exécution, d'où l'importance d'associer les OP et de décentraliser l'exécution;
  - b) défaut de bonne gouvernance et faible capacité de gestion des fédérations et unions, qui peuvent mener à l'accaparement des appuis par les élus ou à une faible viabilité économique des OP, d'où la nécessité de mettre l'accent sur la structuration, le rôle des missions de supervision, la responsabilisation graduelle des OP, les audits financiers et organisationnels;
  - c) dysfonctionnement du marché national des engrais et des herbicides, qui peut avoir un impact sur les prix, d'où l'importance du plaidoyer de la CNOPG et de sa participation à la passation des marchés; et
  - d) mauvaises conditions de passation des marchés pour les infrastructures et aménagements, qui peuvent provoquer la contre-performance des petites et moyennes entreprises recrutées et des retards dans l'exécution, d'où la nécessité de décentraliser les marchés, d'associer les OP et de disposer, au sein du projet, d'un responsable de la passation des marchés.

## **V. Considérations d'ordre institutionnel**

### **A. Respect des politiques du FIDA**

35. Le PNAFA est fortement aligné sur cinq objectifs du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015. Il est également conforme aux stratégies et politiques suivantes du FIDA: i) la Stratégie du FIDA concernant le changement climatique; ii) la Stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat; iii) la Politique du FIDA relative aux entreprises rurales; iv) la Politique du FIDA en matière de finance rurale; v) la stratégie de ciblage; vi) la politique du FIDA en matière d'intégration des questions de parité hommes-femmes; vii) la politique relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière; viii) la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA. Enfin, le PNAFA est en parfaite harmonie avec le COSOP pour la Guinée.

### **B. Alignement et harmonisation**

36. Le PNAFA est parfaitement aligné sur les stratégies de développement nationales, décrites dans les cadres d'orientation suivants: i) le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté – Phase 2 (DSRP-2) pour la période 2007-2012; ii) la Politique nationale de développement agricole – Vision 2015; et iii) le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2010-2015. Le programme développera de façon systématique des partenariats avec les autres projets intervenant en Haute Guinée, et les approches seront dans la mesure du

possible harmonisées. En ce qui concerne la professionnalisation de la CNOPG et le développement des activités économiques des fédérations, le PNAFA développera un partenariat avec le Projet d'appui à la CNOP et le projet Sécurité alimentaire de l'Union européenne, et le programme d'urgence financé par la Banque mondiale. La mise en place d'un bureau de pays du FIDA, à partir de 2012, facilitera les efforts d'harmonisation et de concertation avec les autres partenaires de développement en vue d'améliorer la synergie et la complémentarité pour des interventions intégrées.

### **C. Innovations et reproduction à plus grande échelle**

37. L'approche du PNAFA comprend plusieurs aspects novateurs de la stratégie d'intervention du FIDA en Guinée, parmi lesquels: i) confier directement la maîtrise d'œuvre de certaines activités à des structures faïtières paysannes; ii) développer au sein des OP des capacités d'appui technique durables; iii) améliorer l'accès aux intrants; iv) faciliter l'accès du groupe cible aux crédits des banques commerciales; et v) mettre en pratique la concertation sur les politiques sectorielles à travers les structures faïtières, plus particulièrement la CNOPG.

### **D. Participation à l'élaboration des politiques**

38. La mise en pratique de la concertation sur les politiques sectorielles se fera à travers les structures faïtières – en particulier la CNOPG – qui détermineront les thèmes à aborder. Certains de ces thèmes sont néanmoins incontournables: i) la sécurisation foncière; ii) l'amélioration des conditions de circulation et de mise sur le marché de produits et d'intrants; et iii) le financement de l'agriculture.

## **VI. Instruments juridiques et autorité**

39. Un accord de financement entre la République de Guinée et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
40. La République de Guinée est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
41. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

## **VII. Recommandation**

42. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Guinée un don d'un montant équivalant à cinq millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 750 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze

## **Accord de financement négocié:**

### **"Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAAFA)"**

(Négociations conclues le 4 novembre 2011)

Numéro du don: [introduire le numéro]

Nom du programme: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAAFA) ("le Programme")

La République de Guinée ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### **Préambule**

- A) Par accord, en date du 27 janvier 2003 et amendé le 16 décembre 2009, le Fonds a accordé à la République de Guinée un prêt pour le financement du Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAAFA) – Prêt FIDA 589-GN (anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière);
- B) Par accord en date du 9 novembre 2010, le Fonds a accordé à la République de Guinée un don supplémentaire au PNAAFA – Don FIDA DSF-8064-GN, afin d'en intensifier l'impact et l'étendue géographique;
- C) Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un deuxième don supplémentaire au PNAAFA toujours afin d'en intensifier l'impact et l'étendue géographique.

#### **Section A**

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document. L'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

## **Section B**

1. Le montant du don est de cinq millions sept cent cinquante mille droits de tirages spéciaux (5 750 000 DTS).
2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier.
3. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le Bénéficiaire ouvrira au nom du Programme: a) un compte désigné en dollars des États-Unis (USD) auprès d'un établissement bancaire à Conakry, pour recevoir le dépôt initial; b) un compte de programme en Francs guinéens (GNF) pour recevoir les fonds de contrepartie; c) un compte d'opérations en monnaie locale; et d) un sous-compte d'opérations dans une banque commerciale à Kankan.
4. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant de 1 483 800 USD représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Programme, qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen, notamment, d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des Chèques Trésor Série Spéciale (CTSS). Une fois le compte de programme ouvert, le Bénéficiaire effectuera un premier versement des fonds de contrepartie pour un montant de 200 millions GNF pour couvrir la première année d'exécution du Programme. Le Bénéficiaire reconstituera d'avance, annuellement, le compte de programme en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le Programme de travail et budget annuel (PTBA) relatif à l'année considérée. Les fonds de contrepartie seront inscrits au Programme d'investissement public (PIP).

## **Section C**

1. L'Agent principal du programme est le Ministère en charge de l'Agriculture (MA) du Bénéficiaire.
2. La date d'achèvement du Programme est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

## **Section D**

Le FIDA assure l'administration du don et la supervision du Programme.

## **Section E**

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:
  - a) le compte désigné, le compte de programme et les comptes d'opérations ont été ouverts;
  - b) les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits au PIP et le dépôt initial de 200 millions GNF a été versé sur le compte de Programme; et
  - c) le Manuel des procédures administratives, financières et de gestion ("le Manuel") a été approuvé par le FIDA.

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'économie et des finances  
B.P. 707  
Conakry, Guinée

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DE GUINEE

---

Pour le Bénéficiaire

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

---

Pour le Fonds  
Kanayo F. Nwanze  
Président



## Annexe 1

### *Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution*

#### I. Description du Programme

1. *Zone du programme.* Le Programme est un programme national, qui couvre initialement la région de la Guinée forestière, la Moyenne Guinée et la Haute Guinée (5 préfectures, soit Kankan, Kérouané, Mandiana, Siguiri et Kouroussa). L'opportunité d'étendre la zone d'intervention en Haute Guinée à la région administrative de Faranah sera évaluée à la revue à mi-parcours. La Zone du programme sera élargie afin de couvrir l'ensemble du territoire national au moyen de financements supplémentaires.

2. *Population cible et groupe cible prioritaire.* Le groupe cible prioritaire du Programme est constitué de petits producteurs agricoles qui sont membres de la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G). Le Programme accordera une attention particulière aux catégories les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes ruraux ainsi que d'autres acteurs situés en amont et en aval des filières parmi lesquels les artisans regroupés en associations professionnelles et dont les métiers sont directement liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

3. *Objectifs.* L'objectif général du Programme est d'améliorer les revenus des petits producteurs agricoles. L'objectif spécifique est d'améliorer la production et la productivité des petits producteurs dans le développement des filières agricoles porteuses.

4. *Composantes.* Le Programme comprend les composantes suivantes:

#### Composante A: Appui aux Organisations paysannes (OP)

##### Sous-composante A1 - Appui institutionnel aux OP

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) fonctionnement de l'équipe technique des représentations régionales de la CNOP-G, comprenant la cellule technique, le personnel d'appui et des conseillers de zone;
- b) formation des membres des unions et des groupements de base sur différents thèmes. Les membres des unions et des groupements de base devront être formés par un prestataire de services. Les représentations régionales de la CNOP-G assureront également l'alphabétisation fonctionnelle des leaders des Organisations professionnelles agricoles (OPA), en particulier des femmes;
- c) facilitation de la préparation et réactualisation des Plans d'orientation et d'action (POA) pour les OPA faitières ciblées. Ces POA permettront aux fédérations et unions de mobiliser d'autres financements et de mieux structurer leurs activités;
- d) planification, concertation, auto-évaluation et restitution à travers la tenue des Conseils agricoles régionaux (CAR) au niveau des représentations régionales de la CNOP-G et des mini-CAR au niveau de chaque filière; et
- e) mise en place, au sein des représentations régionales de la CNOP-G, d'un bureau du Collège des femmes, dirigé par un point focal genre.

Le Programme financera les équipements, les formations, les ateliers et les frais de fonctionnement nécessaires pour la mise en œuvre des activités retenues.

Sous-composante A2 - Appui économique aux OP

L'objectif de la sous-composante est de contribuer au développement des activités économiques des OP faïtières et de leurs membres.

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante s'inscrivent dans le développement des filières ciblées et sont celles retenues dans les POA. Ces activités sont les suivantes:

- a) mise en place et fonctionnement d'un dispositif de conseil technique et commercial;
- b) mise en place d'un dispositif interne de multiplication et de diffusion de semences améliorées;
- c) mise en place de systèmes pilotes d'approvisionnement en intrants (engrais, produits phytosanitaires);
- d) appui à l'amélioration des systèmes de récolte et post-récolte, de transformation, de conditionnement, de commercialisation;
- e) acquisition des équipements agricoles;
- f) recherche action;
- g) nouveaux aménagements, réhabilitation de périmètres aménagés fortement dégradés, formation des producteurs à la gestion des périmètres, ainsi que mesures de protection environnementale;
- h) infrastructures économiques de stockage et de commercialisation des OPA; et
- i) assistance technique.

Composante B: Appui aux services publics et à la finance rurale

Sous-composante B1 - Appui institutionnel aux services publics

Au niveau national et dans toutes les régions d'intervention y compris la Basse Guinée, le Programme contribuera au fonctionnement de la collecte des informations sur les prix et les marchés des produits agricoles. Le Bureau de stratégie et de développement (BSD), à travers le Système d'information sur les prix agricoles en Guinée (SIPAG), constituera la banque de données, produira et diffusera des bulletins périodiques de prix et communiquera les informations à l'Unité nationale de coordination (UNC) qui les intégrera dans sa base de données. Le BSD et la Direction nationale des investissements publics (DNIP) recevront un appui institutionnel, qui leur permettra d'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme. Ils prépareront également des rapports d'analyse des filières ciblées comme contribution à l'évaluation de l'impact. Par ailleurs, la Direction nationale de l'agriculture (DNA) sera responsable de la certification des semences et d'homologation des engrais et des produits phytosanitaires et présentera à l'UNC des rapports de certification.

Au niveau régional, les principaux services techniques, soit les Directions régionales de l'agriculture (DRA), les Centres de recherche agronomique (CRA), l'Agence nationale de promotion rurale et de conseil agricole (ANPROCA), le Bureau technique du génie rural (BTGR) et le Bureau régional des pistes rurales (BRPR), impliqués dans la mise en œuvre du Programme, recevront des formations et un appui institutionnel sous forme de mise à disposition de moyens de déplacement et d'équipements informatiques.

La DRA sera responsable de la coordination des services de l'agriculture dans la mise en œuvre et la liaison avec les autorités régionales. Elle participera aux missions de supervision, de revue à mi-parcours et de réceptions provisoire et définitive des ouvrages.

### Sous-composante B2 - Appui à la finance rurale

#### *Volet Financement des filières*

L'objectif est de faciliter l'accès aux intrants et le financement des filières. Pour ce faire le Programme adoptera une stratégie différenciée en fonction des groupes cibles, de leurs capacités financières et des types d'objets de financement.

L'activité principale à mener dans le cadre du volet Financement des filières est la mise en place de fonds de réserve pour les fédérations au niveau de banques commerciales. Ces fonds seront initialement créés à travers le paiement des intrants (dotation du Programme) par les membres des fédérations et pourraient être utilisés comme un fonds de garantie pour l'obtention de crédit auprès des banques commerciales.

#### *Volet Consolidation des Associations de services financiers (ASF)*

L'objectif est de disposer d'une offre de services financiers en milieu rural de façon durable à travers un réseau d'ASF viables et une faîtière offrant des services de qualité aux ASF et assurant l'équilibre global du réseau.

Les activités à mener dans le cadre du volet Consolidation des ASF sont articulées autour de deux axes:

- a) mise en réseau des ASF, en commençant par les plus matures; et
- b) création d'une société anonyme de microfinance à laquelle adhéreront les ASF et l'ONG Centre d'appui et de formation pour le développement, l'épargne, le crédit et l'éducation civique (CAFODEC).

### Composante C: Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

L'objectif de la sous-composante est de mettre en œuvre efficacement les composantes du Programme, dans un souci de responsabilisation et d'autonomisation des organisations faîtières. Pour ce faire, elle prendra en charge: a) l'établissement et le fonctionnement de l'UNC basée à Conakry; b) l'établissement et le fonctionnement des Unités régionales de coordination (URC) de N'Zérékoré, de Labé et de Kankan; c) la construction des sièges de l'URC de N'Zérékoré et de l'UNC de Conakry; d) les frais de formation du personnel; e) l'aménagement et l'équipement des bureaux; et f) le suivi-évaluation, la communication et la gestion des savoirs.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

### A. ORGANISATION ET GESTION

#### 1. Agent principal du programme

Le Ministère en charge de l'Agriculture (MA) en sa qualité d'Agent principal du programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

#### 2. Comité de pilotage (CP)

2.1. *Composition.* La concertation nationale sera assurée par le Comité de pilotage (CP) du Programme. Le CP sera présidé par le MA et comprendra, entre autres a) des représentants des ministères en charge du Plan, de l'Économie, des Finances, de la Décentralisation, du Développement local, de l'Élevage, du Commerce; b) l'UNC et les URC du Programme; c) des représentants de la CNOP-G et des fédérations partenaires; et d) des représentants des opérateurs économiques. Les leaders des OP représenteront au moins 50% du quorum du CP. L'UNC assurera le secrétariat du CP.

2.2. *Responsabilités.* Le CP assumera les responsabilités suivantes: a) superviser l'état d'avancement du Programme et veiller au respect de ses objectifs et de sa stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) valider les PTBA; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence des PTBA avec les politiques et projets en cours. Le CP se réunira au moins une fois par an pour valider le rapport d'activités de l'année achevée et le PTBA de l'année à venir.

#### 3. Comité régional de suivi des conventions (CRSC)

Un Comité régional de suivi des conventions (CRSC) sera établi au niveau de chaque région naturelle. Il sera présidé par la DRA et comprendra l'URC, la Direction régionale des marchés publics (DRMP), la représentation régionale de la CNOP-G, les fédérations partenaires de la région et le BTGR. Le CRSC aura pour tâche de suivre l'état général de la mise en œuvre des contrats et conventions, d'identifier et signaler de façon très précoce tout retard et irrégularité dans la mise en œuvre, de rendre compte à l'UNC et aux missions de supervision. Il est attendu que le CRSC propose des solutions ou formule des recommandations pertinentes pour l'ensemble des interventions ainsi que pour la mobilisation éventuelle de l'expertise de courte durée et des audits des partenaires. Le CRSC se réunira au moins une fois par trimestre et l'URC assurera son secrétariat.

#### 4. Comité d'approbation des interventions (CAI)

4.1. *Composition.* Le Comité d'approbation des interventions (CAI) sera présidé par un représentant de la CNOP-G et composé a) de représentants des fédérations impliquées; b) de la représentation régionale de la CNOP-G; c) de l'URC; et d) du représentant de la DRA. La CNOP-G assurera le secrétariat du CAI.

4.2. *Responsabilités.* Le CAI sera mis en place au niveau régional pour recevoir et valider l'admission au financement du Programme des interventions de la sous-composante A2, proposées par les fédérations et les unions. Il sera organisé sous forme de réunion restreinte à la fin des CAR pour valider les PTBA régionaux.

#### 5. Conseil agricole régional (CAR)

5.1. *Établissement.* Cette plateforme de discussion sera établie au niveau régional et organisée par la représentation régionale de la CNOP-G.

5.2. *Responsabilités et composition.* Les CAR rassembleront les représentants des OPA et opérateurs économiques privés, impliqués dans les filières considérées, les CRD, les ONG et les projets intervenant dans les filières, les directions régionales des ministères techniques concernés, et les URC du Programme. L'objectif des CAR est de partager les expériences de terrain, rechercher des complémentarités, harmoniser les approches, réfléchir sur une stratégie d'organisation et de professionnalisation des acteurs des filières.

## 6. Unités de Coordination

### 6.1. Unité nationale de coordination (UNC)

6.1.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire a créé une Unité nationale de coordination (UNC) par acte administratif de l'autorité compétente. L'UNC est basée à Conakry.

6.1.2. *Composition.* Au niveau national, l'UNC comprendra le personnel suivant: a) un coordonnateur national; b) un responsable administratif et financier (RAF); c) un comptable; d) un responsable programmation, suivi et évaluation (RPSE); e) un assistant suivi-évaluation; f) un chargé de la communication, gestion du savoir et visibilité; g) un responsable en passation des marchés; et h) deux secrétaires. L'UNC disposera du personnel d'appui nécessaire.

6.1.3. *Responsabilités.* L'UNC du Programme aura la responsabilité de la mise en œuvre des activités, à travers les URC. La responsabilité de l'UNC comprend: a) la consolidation et la coordination de la mise en œuvre des PTBA; b) la gestion administrative et financière du Programme; c) le suivi-évaluation des interventions du Programme; d) l'organisation de la tenue des CP; e) une garantie de la transparence envers les OP dans tous les aspects de la mise en œuvre du Programme; f) la négociation des contrats de performance avec les fédérations du niveau de maturité 4, des contrats nationaux avec les opérateurs et partenaires, et des conventions cadres tripartites au niveau national avec les services publics concernés; g) la prise en compte des rapports des CRSC; h) la mobilisation des audits et de l'assistance technique nécessaire; i) le suivi de la prise en compte de l'inclusion des plus vulnérables, de l'équité et du genre; j) la prise en compte de la protection de l'environnement; et k) l'interface entre les acteurs de la mise en œuvre, l'administration et les bailleurs de fonds.

### 6.2. Unités régionales de coordination (URC)

6.2.1. *Établissement.* Le Programme prendra en charge l'établissement et le fonctionnement des Unités régionales de coordination (URC) à N'Zérékoré, Labé et Kankan, qui dépendront de l'UNC, basée à Conakry.

6.2.2. *Composition.* L'équipe des URC comprendra un coordonnateur régional; un responsable régional de programmation, suivi et évaluation; un comptable et du personnel d'appui.

6.2.3. *Responsabilités.* Les URC auront pour responsabilités: a) de coordonner et de suivre la mise en œuvre des plans d'actions annuels de la représentation régionale de la CNOP-G, des fédérations et des unions; b) de préparer toutes les conventions et contrats nécessaires au niveau régional; c) d'assurer le secrétariat du CRSC; d) d'appuyer la tenue des CAR pour la préparation des PTBA et l'auto-évaluation des activités; e) de veiller à la bonne gouvernance du Programme et d'assurer la gestion fiduciaire des activités au niveau de la région; f) de prendre part à tout processus de passation de marchés au niveau régional; et g) d'assurer la programmation et le suivi-évaluation des activités au niveau régional et de rendre compte à l'UNC.

## B. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

### 7. Niveau national

#### 7.1. Conventions et contrats avec les services publics

Au niveau national, des conventions cadres seront signées entre l'UNC et les services techniques, soit l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG), l'ANPROCA, la Direction nationale du génie rural (DNGR), la Direction nationale des pistes rurales (DNPR), la DNA. Ces conventions régiront: a) l'utilisation des structures régionales par les fédérations des paysans et les représentations régionales de la CNOP-G dans la mise en œuvre du Programme; b) la mobilisation de l'expertise des services techniques nationaux au niveau de l'UNC; et c) la coordination et le suivi-évaluation des services régionaux. Le Programme financera les frais de mission de contrôle sur le terrain et les frais d'expertise des activités spécifiques.

#### 7.2. Contrat avec le Bureau de stratégie et de développement (BSD) du MA

Un contrat annuel renouvelable de prestation de services sera signé entre le BSD et l'UNC pour le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme et pour la collecte et la diffusion des informations sur les prix et les marchés nationaux.

#### 7.3. Contrat avec la Direction nationale de l'agriculture (DNA)

Un contrat annuel renouvelable de prestation de services sera signé entre la DNA et l'UNC pour la certification des semences et l'homologation des engrais et des produits phytosanitaires.

#### 7.4. Contrat avec le Centre d'appui et de formation pour le développement, l'épargne, le crédit et l'éducation civique (CAFODEC)

Un contrat de prestation de services sera signé entre le CAFODEC et l'UNC relatif au renforcement des ASF, d'une part, et à la préparation progressive de la mise en place de la faitière des ASF, d'autre part. Le contrat précisera les performances à atteindre par le CAFODEC à l'issue de cette première étape à partir d'indicateurs simples et pertinents. Le contrat sera évalué à la fin de chaque année et un nouveau contrat sera signé à l'issue de cette évaluation. En outre, les capacités du CAFODEC seront renforcées dans le cadre du partenariat existant entre le FIDA et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ainsi que du partenariat avec l'ONG TRIAS. Une concertation avec d'autres bailleurs de fonds, tels que la Banque africaine de développement (BAD), le Système des Nations Unies (SNU) finançant des ASF sera également envisagée. L'assistance technique internationale nécessaire sera mobilisée par l'UNC.

### 8. Niveau régional

8.1. Pour la mise en œuvre de la sous-composante A1, les URC du Programme signeront un contrat de prestation de services avec la représentation régionale de la CNOP-G. Les représentations régionales de la CNOP-G assureront l'encadrement des fédérations et des unions et faciliteront la mise en œuvre des activités prévues dans le PTBA du PNAFA (pour les sous-composantes A1 et A2). En cas de nécessité, des formateurs spécialisés seront recrutés pour les sessions de formation et de structuration des organisations faitières.

8.2. Pour la mise en œuvre de la sous-composante A2, des conventions tripartites seront signées entre certaines fédérations partenaires, l'URC et la représentation régionale de la CNOP-G. Les fédérations partenaires ayant un niveau de maturité plus élevé signeront une convention avec l'UNC qui assurera la maîtrise d'œuvre déléguée. La convention avec chaque fédération précisera la contribution du Programme au financement des catégories d'activités admissibles.

8.3. Au cours de la première année du Programme, des contrats de prestation de services seront signés avec le BTGR et le BRPR pour réduire les délais de passation de marché, accélérer la production des dossiers d'appels d'offres et le lancement des travaux sur le terrain. Des évaluations périodiques seront menées afin d'éviter tout retard et de s'assurer du respect du planning annuel et des prévisions de décaissements. En cas de défaillance du BRPR et du BTGR, les marchés d'études et de contrôle des travaux pourraient être exécutés par le secteur privé sélectionné par appel d'offres.

#### 9. Partenariats avec d'autres projets et bailleurs

Le Programme travaillera en étroite collaboration avec les projets en cours financés par le FIDA, soit le Projet d'appui aux communautés villageoises (PACV) qui assure la gestion fiduciaire du Projet d'urgence d'appui à la productivité agricole (PUAPA) et du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C), et le Projet d'appui au développement rural de Basse Guinée Nord (PADER-BGN) qui a un partenariat avec la Fédération des organisations paysannes de Basse Guinée (FOP-BG) pour le développement de la filière rizicole.

Par ailleurs, la recherche de synergies et de partenariats avec les projets de développement rural et les acteurs publics sera systématiquement soutenue. Les principaux partenaires seront, notamment, l'Union Européenne, le FENU, le PNUD, la Banque Mondiale, la BAD, le Programme alimentaire mondial (PAM) et AGRICORD.

## Annexe 2

### Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Génie civil et rural	1 260 000	100% HT et hors contribution bénéficiaires
2. Véhicules, matériel et équipements	840 000	100% HT et hors contribution bénéficiaires
3. Formation, information et animation	810 000	100% HT
4. Assistance technique et contrats de service	600 000	100% HT
5. Convention avec les OPA	1 210 000	100%
6. Salaires et indemnités	320 000	100%
7. Frais de fonctionnement	140 000	100% HT ou 82% du montant TTC
8. Non alloué	570 000	
<b>TOTAL</b>	<b>5 750 000</b>	

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués pour couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories 2, 3, 4, 5 et 7 du tableau ci-dessus, encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits mais après l'entrée en vigueur du présent Accord, ne devront pas dépasser un montant total équivalent à 380 000 USD soit environ par catégorie: 10 000 USD pour la catégorie 2; 13 000 USD pour la catégorie 3; 192 000 USD pour la catégorie 4; 145 000 USD pour la catégorie 5; et 20 000 USD pour la catégorie 7.



### Annexe 3

#### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Suivi et évaluation.* Les systèmes de suivi-évaluation régionaux seront intégrés dans le système du programme national. Les procédures et les indicateurs seront harmonisés au niveau national. Des indicateurs pour l'autonomie des fédérations et des unions et pour le suivi de la performance des ASF; le suivi de la performance de l'UNC, des URC et des prestataires seront adoptés. Le système ne collectera qu'un nombre limité d'indicateurs-clés y inclus ceux du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).

Le système de suivi-évaluation sera basé sur un suivi interne des activités fondé sur: les rapports de suivi de l'UNC/URC, du CRSC, de la CNOP-G et des opérateurs; une auto-évaluation participative, organisée par la représentation régionale de la CNOP-G sous forme de mini-CAR et CAR; des missions de supervision du FIDA; des missions de suivi mandatées par le FIDA, les autres partenaires et le MA; la revue à mi-parcours; le rapport d'achèvement; l'évaluation d'impact finale; et les évaluations ponctuelles externes.

2. *Recrutement.* Le recrutement des cadres principaux du Programme se fera par appel à candidature géré par un cabinet spécialisé, dont le recrutement se fera après avis de non objection du FIDA. Le recrutement se fera selon un processus excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Programme. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

3. *Audit.* Les contrats ou conventions entre l'UNC, les Fédérations partenaires, les représentations régionales de la CNOP-G et la CNOP-G nationale devront prévoir les modalités d'exécution d'un audit annuel de chaque Fédération partenaire, de la CNOP-G et de ses représentations régionales.

## CADRE LOGIQUE

Résumé descriptif	Indicateurs <sup>5</sup>	Source de vérification	Risques/hypothèses
<b>Objectif général</b>	(*indicateurs SYGRI)		
Améliorer les revenus des petits producteurs agricoles en Guinée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de l'indice de pauvreté au niveau des CRD et des préfectures<sup>6</sup></li> <li>- La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans passe de x% à y% *</li> <li>- L'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 5% pour 50% des petits producteurs ciblés *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DSRP. Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (indice de pauvreté)</li> <li>- UNDP. <i>Human Development Report</i>.</li> <li>- PAM &amp; UNICEF (enquêtes sur la malnutrition - 2008)</li> <li>- Enquête de référence</li> </ul>	
<b>Objectif spécifique</b>			
Améliorer la production et la productivité des petits producteurs dans le développement des filières agricoles porteuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 000 membres des fédérations ont accès aux services *</li> <li>- 40% des membres (10 000 paysans) ont adopté au moins une technologie conseillée (par genre et classe d'âge)*</li> <li>- Les productions de riz, igname, maraichage ont augmenté de 50%, 100% et x% *</li> <li>- Les rendements du riz de l'igname et du maraichage ont augmenté de x% à y%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête auprès des paysans</li> <li>- Rapports CNOP-G et fédérations</li> <li>- Enquête d'opinion auprès des membres des OPA.</li> <li>- Rapports d'analyse de la compétitivité (BSD)</li> </ul>	- Instabilité élevée et corruption
<b>Composante A : Appui aux Organisations Paysannes</b>			
<b>Résultat A1:</b> une meilleure structuration des fédérations, des unions et des groupements de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux fédérations (maraichage et igname) ont un niveau d'autonomie de 3, une fédération (riz) de 4<sup>7</sup></li> <li>- Au moins 20% des unions ont un niveau d'autonomie de 4 et 50% de 3.</li> <li>- 400 groupements de base (sur 669) ont bénéficié d'un appui direct</li> <li>- % de femmes élues dans les unions et fédérations a augmenté de x% à y%*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic institutionnel participatif (DIP) de la CNOP-G</li> <li>- Rapports de la CNOP-G</li> <li>- Rapports de suivi-évaluation</li> </ul>	- Manque de bonne gouvernance et faible capacité de gestion des fédérations et unions.

<sup>5</sup> Dans la mesure du possible, tous les indicateurs seront désagrégés par genre et par âge. Et les pourcentages seront définis par l'enquête de référence.

<sup>6</sup> Basé sur l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté. La dernière enquête était réalisée en 2002-2003.

<sup>7</sup> Les critères d'évaluation des niveaux d'autonomie sont décrits en Annexe 6.

<b>Produits :</b> conseillers de zone, formation institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 000 personnes sont formées dans les différents thèmes*</li> <li>- 400 personnes sont alphabétisées</li> <li>- 33 Plans d'orientation et d'action sont formulés et/ou mis à jour (30 unions et 3 fédérations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports semestriels de SE</li> <li>- Rapports de la CNOP-G</li> </ul>	
<b>Résultat A2:</b> les activités économiques des OP faitières et leurs membres sont développées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque fédération finance son dispositif interne d'appui-conseil</li> <li>- Au moins 40% des membres des OP reçoivent des services de leurs OP</li> <li>- Chaque fédération <u>autofinance</u> ses besoins en semences, en intrants et en équipements.</li> <li>- 400 ha de périmètres hydro-agricoles sont fonctionnels</li> <li>- 1 500 paysans ont accès à des périmètres hydro-agricoles aménagés*</li> <li>- 200 comités de gestion sont opérationnels*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes ponctuelles</li> <li>- Rapports de la CNOP-G et des faitières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible taux d'adoption par les membres</li> <li>- Choix de sites problématiques pour les aménagements et infrastructures</li> </ul>
<b>Produits :</b> conseil agricole, accès semences, aux intrants et aux équipements, mise en marché et valorisation, recherche-action, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 000 personnes encadrées par le conseil agricole des fédérations*</li> <li>- 10 000 paysans ont accès aux semences améliorés</li> <li>- 300 équipements moyens sont achetés</li> <li>- 150 ha de périmètres rizicoles sont réhabilités</li> <li>- 150 ha de nouveaux périmètres rizicoles sont aménagés</li> <li>- 100 ha de périmètres maraichers sont aménagés</li> <li>- 26 magasins de stockage sont construits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports semestriels de SE</li> <li>- Rapports de la CNOP-G et des faitières</li> <li>- Rapports du BTGR et du BRPR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du matériel végétal de base</li> <li>- Disfonctionnement du marché national d'engrais et d'herbicides</li> <li>- Mauvaise passation des marchés</li> <li>- Faible capacité des services techniques</li> </ul>
<b>Composante B : Appui aux services publics et à la finance rurale</b>			
<b>Réalisation B1 :</b> Meilleur accès à l'information sur les prix et marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication mensuelle des prix par SIPAG dans les 4 régions naturelles de la Guinée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de supervision</li> </ul>	
<b>Réalisation B2 :</b> Qualité de la finance rurale améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 ASF viables sur 20 (viabilité calculée sur la base des indicateurs dans le tableau de bord en Annexe 6)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audit des ASF</li> <li>- Rapports du CAFODEC</li> <li>- Rapports de suivi-évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible rentabilité des ASF</li> </ul>
<b>Composante C : Gestion des savoirs et coordination du Programme</b>			
<b>Réalisation C2 :</b> Gestion des savoirs & communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'innovations capitalisées et partagées avec d'autres communautés</li> <li>- Plateforme d'échange opérationnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de supervision et de revue à mi-parcours</li> </ul>	